



DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cadre réservé au SPANC

N° de Dossier
(_ _ _ _) (_ _) (_ _ _)

A retourner au :

Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes des Villages
Du Midi Corrèzien
Le Clos Joli
19500 MEYSSAC

DEMANDEUR

Date de la demande : Tel. :

Nom : Prénom : Email :

Adresse complète :

.....

DEFINITION DU PROJET

Nature du projet : construction neuve réhabilitation de l'existant

Adresse d'implantation de la construction :

Commune : Section et n° de cadastre :

Si un certificat d'urbanisme a été délivré, indiquez le numéro :

Nom du concepteur : Nom du réalisateur :
Tel : Tel :

Caractéristiques de l'habitation :

<input type="checkbox"/> Habitation individuelle	<input type="checkbox"/> Autres usages (camping, restaurant...)
Nombre de pièces principales* : (Chambres, séjour, salon, bureau, salle de jeux ...)	Type d'activité :
Nombre d'usagers :	Nature des rejets :
Résidence : <input type="checkbox"/> Principale	Capacité d'accueil :
<input type="checkbox"/> Secondaire	
<input type="checkbox"/> Location / Gîte	

*Un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances. Article R*111-1-1 du code de la construction et de l'habitation transféré par Décret n°2009-52 du 15 janvier 2009 - art. 2

Description du mode de rejet des effluents traités en cas de filières drainées

Tranchée d'infiltration (. . . m) Infiltration dans le sous-sol

Autre

Nature de l'exutoire (si existant) : fossé ruisseau autre

Tout rejet en milieu hydraulique superficiel hors de la propriété devra faire l'objet d'une étude particulière à la charge du pétitionnaire et d'une demande de rejet auprès du gestionnaire de ce milieu. Article 12 de l'arrêté du 7 septembre 2009

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire approuve le règlement du SPANC ci-joint et s'engage :

- à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable,
- à adresser la déclaration d'intention de travaux au service cité en première page,
- à respecter les règles techniques de réalisation du système proposé,
- à ne recouvrir l'installation qu'après avis du service d'assainissement sur sa conformité,
- à assurer le bon fonctionnement de son installation.

Fait à

Signature du demandeur :

Le.....

AVIS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Avis Favorable (Projet conforme à la réglementation en vigueur)

Avis défavorable (Projet non conforme à la réglementation en vigueur)

Observations :

.....
.....
.....

Fait à

Signature de l'agent :

Le.....

AVIS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Avis Favorable (Projet conforme à la réglementation en vigueur)

Avis défavorable (Projet non conforme à la réglementation en vigueur)

Observations :

.....
.....

Fait à

Pour le Président

Le.....

Par délégation, le Vice-Président

Olivier LAPORTE :

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le formulaire dûment complété, daté et signé

Le plan de situation échelle 1/ 5 000 à 1/ 25 000 (carte IGN, carte Michelin)

Le lieu du projet doit être annoté sur le plan

Le plan de masse échelle 1/ 50 à 1/ 500

Il doit permettre de situer le projet sur l'unité foncière. Il doit également montrer la modification des niveaux de sols environnants ainsi que l'aménagement des abords.

Distances du traitement par rapport aux limites de parcelle, aux arbres,

Précision du sens de la pente,

Orientation,

Position des réseaux et voirie,

Position de tous les éléments du système d'assainissement (fosse, bac à graisse, préfiltre, regard, filière de traitement, réseau d'épandage à l'échelle).

Si une étude de définition de filière ou une étude de sol a été réalisée, joindre une copie du rapport.

**Pour tout renseignement, contacter Thierry LEFEVRE au
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien
Le Clos Joli
19500 MEYSSAC
Tel : 05.55.84.80.37/ 06.17.14.11.31 Fax : 05.55.84.08.93
e-mail : tlefevre@villages-midi-correzien.fr**